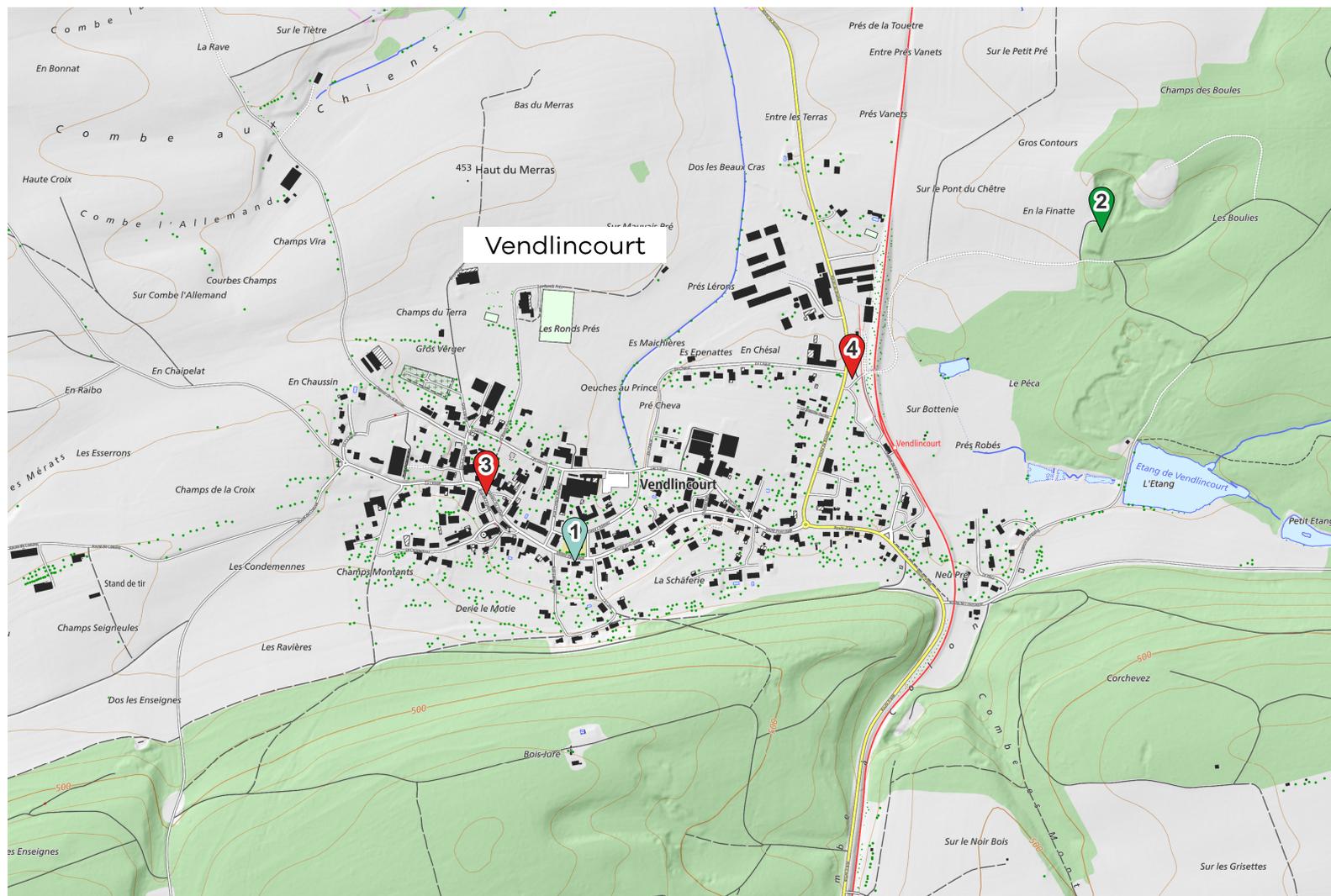




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur  Ecopoint  Déchets verts

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Vendlincourt



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

1 - Place de la fontaine : verre, boîtes de conserve, alu, huiles, textiles et chaussures, piles, capsules Nespresso, papier/carton, ferraille (objets métalliques).

Horaire Ecopoint: ouvert, **sous surveillance**:
lundi de 8h00 à 9h00; mercredi de 16h00 à 18h00;
samedi de 9h00 à 11h00, sauf jours fériés.

Mes AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)

2- Place de stockage "La Finatte" : déchets verts
Horaire place de stockage "La Finatte":
Ouvert tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

3 et 4 - Conteneurs semi-enterrés (moloks) "Rue de l'Eglise" et "Route de Bonfol" : Uniquement pour sacs taxés SIDP - Interdiction de déposer les sacs taxés dans les moloks de 20h00 à 7h00 y compris dimanches et jours fériés.

Mes CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 6 / Avril 6 / Juillet 6 / Oct. 5.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.
Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.

2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 6-20 / Fév. 3-17 / Mars 2-16 / Avril 6-20 / Mai 4-18 / Juin 8-22 / Juillet 6-20 / Août 10-24 / Sept. 7-21 / Oct. 5-19 / Nov. 9-23 / Déc. 7-21.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Chemin de Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy
Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois.
Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.
www.sepe-porrentruy.ch.

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Contact et infos

Administration communale
Milieu du Village 2
CP 19
2943 Vendlincourt
032 474 47 43
info@vendlincourt.ch
www.vendlincourt.ch

Nos amis à quatre pattes

Une bonne dizaine de **"poubelles canines"** sont installées sur le territoire communal.
Donc plus d'excuses pour ne pas ramasser les crottes de votre animal de compagnie!
Pour la sécurité de tous: **tenez vos chiens en laisse!**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : btes en verre, PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Vendlincourt

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâque	
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						

Calendrier

Vendlincourt

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 <small>Fête nationale Suisse</small>		3		
V 5		2		4	1 <small>La Toussaint</small>	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11 <small>Lundi de St Martin</small>	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 <small>Assomption</small>	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 <small>Noël</small>
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SIDP
Conteneurs semi-enterrés (moloks) "Rue de l'Eglise" et "Route de Bonfol" (voir plan).



Capsules Nespresso (aluminium)
Ecopoint, Place de la fontaine.



Déchets spéciaux des ménages
Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032/466 33 66.



Déchets encombrants combustibles
Voir dates sur le calendrier, max. 1m3. Les déchets encombrants qui entrent dans un sac poubelle de 110 lit ne doivent pas être déposés lors de ce ramassage!
Matériaux de démolition: élimination par les centres de tri.



Textiles et chaussures
Lors de collectes de textiles. Ecopoint, Place de la fontaine. Conteneur à la gare de Vendincourt.



Médicaments
Par les points de vente.



Bois
Avec encombrants, tournées voir calendrier.



Piles et accumulateurs
Par les points de vente. Ecopoint, Place de la fontaine.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les centres de tri (voir Infos générales).



Papier et carton
Ecopoint, Place de la fontaine.



Déchets de jardin
Place de stockage des déchets verts "La Finatte" (voir plan).



PET
Par les points de vente, sauf les plastiques (berlingots, lessives etc...).



Verre
Ecopoint, Place de la fontaine.



Déchets compostables ménagers
Place de stockage des déchets verts "La Finatte" (voir plan).



Pneus
Aux points de vente (garages) ou aux centres de tri (voir Infos générales).



Aluminium et boîtes de conserve
Ecopoint, Place de la fontaine.



Dépouilles d'animaux
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51, Porrentruy - tél. 079/ 816 33 67; Lu-Ve 8-10h; Lu et Ve 13h30-14h30h. Si urgence: 032/465 77 22.



Sagex payants
Loca SA, Les Grandes Vies 42, Porrentruy. Dépôt payant. Pour des volumes inférieurs à 250 l : CHF 7.60. Par sac de 500 litres vendus sur site : CHF 15.20.



Ferraille (objets métalliques)
Ecopoint, Place de la fontaine.



Appareils électriques et électroniques
Aux points de vente ou aux centres de tri (voir Infos générales).
Foundation SENS www.erecycling.ch
021.654.37.03; info@eRecycling.ch.



Flacons en plastique avec bouchon
Par les points de vente. Dans les sacs officiels SIDP.



Huiles minérales et végétales
Ecopoint Place de la fontaine.



Déchets inertes (petites quantités)
Gobat Génie Civil, Courgenay, 032/471 02 20.
Loca, Porrentruy, 032/466 76 66.
Ramseyer, Courgenay, 032/471 15 52.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Au bureau communal ou par les points de vente.

Les types de déchets



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Seuls les restes de table des ménages privés peuvent être traités dans les installations de traitement des déchets biogènes. Les restes de viande, volaille, os, arêtes et carcasses doivent être déposés dans un sac poubelle taxé.



Plastiques agricoles
Aux centres de tri (voir Infos générales).



CD
Prioritairement aux points de vente ou dans les sacs officiels SIDP.



Berlingots / Briques à boissons
Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt 032/426 55 71, Lu-Ve 7.30-11.30 et 13.30-16.30).



Commune de Vendlincourt

RAPPEL - Place de compostage de la « Finatte »

Les Autorités communales de Vendlincourt rappellent que la place de compostage de la « Finatte » est strictement réservée aux déchets verts provenant du ban de Vendlincourt.

Les paysagistes et jardiniers peuvent y déposer les déchets verts provenant de leurs clients (personnes physiques ou morales) ayant leur domicile légal ou leur résidence secondaire dans la commune de Vendlincourt.



**Le dépôt de déchets verts
provenant d'autres localités
est strictement interdit !**

Les Autorités communales de Vendlincourt se réservent le droit d'infliger une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 5'000.- aux contrevenants.

Quant aux types de déchets qui peuvent être déposés à la place de compostage, voici un extrait du règlement d'utilisation de la place :

Article 3

Déchets végétaux autorisés Les déchets verts suivants peuvent être déposés sur la place de compostage de la Finatte :
déchets de jardin tels que branches, gazon, feuilles, tailles de haies, déchets de jardin potager, déchets de cuisine à base végétale et non cuisinés, fagots avec attaches biodégradables (ficelles,...)

Article 4

Déchets d'origine végétale non autorisés Sont interdits les déchets végétaux suivants :
déchets végétaux ayant été cuisinés, branches dépassant un **diamètre de 12 cm**, souches d'arbres, tout objet en bois façonné (lames, planches, barrières, meubles,...), traverses de chemin de fer, bois traité, cendres.

Article 5

Autres déchets **Le dépôt de tout autre déchet est interdit, notamment :**
langes biodégradables, animaux morts, tous matériaux ferreux, matériel plastique.

Les sacs plastiques et tout autre contenant seront repris après usage.

Afin de faciliter le travail de l'exploitant et l'accès aux autres usagers :

→ Bien séparer les branchages du gazon (et autres déchets végétaux).

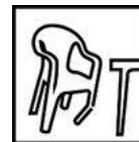
→ Déposer tous les déchets verts sur le tas et non pas à l'entrée de la place.

Merci à tous pour vos efforts !

DÉCHETS ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES - RESTRICTIONS

En bref, les déchets encombrants combustibles (DEC) sont des déchets non recyclables :

- qui sont trop grands pour être placés dans un sac poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 200 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte de la commune



Définition

Sont considérés comme objets encombrants combustibles ou incinérables les grands déchets provenant uniquement de ménages privés. Il faut veiller à retirer, dans la mesure du possible, les parties métalliques.

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour mettre dans un sac poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas ou vieux meubles. Ils sont d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent 50 kg au maximum. Ce ne sont **pas des déchets issus de rénovation**.

Collecte

Sont admis :

- Vieux meubles
- Lits
- Matelas
- Sommier
- Récipients vides de plus de 10 litres de contenance
- Grands jouets (sans électronique)
- Tapis roulés (largeur max. 2 mètres)

Sont exclus :

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), **déchets issus de la rénovation ou réhabilitation (par exemple : parquet, moquette, changement de fenêtres, volets, barrières, palissades...)**. Pour l'élimination de ces objets, se renseigner auprès des centres de tri de la région.

La **quantité** de déchets est également **limitée** à environ 1 m³ par ménage et ramassage. Les débarras suite à un déménagement, décès ou autre sont exclus.

Sur le plan pratique, les maisons D.D.J Services à Courtemaître 079/ 933 47 73, LOCA à Porrentruy 032/ 466 76 66, l'entreprise Ramseyer à Courgenay ou autres fournissent ce service et mettent à disposition des bennes pour chaque type de matériaux.

Entrée en vigueur de ces restrictions le 1^{er} septembre 2023.